



Agression et changement de serrure

Par **lilotrouvail**, le **05/04/2021** à **16:51**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'une maison où je vis en colocation avec deux personnes.

L'un des colocataires est parti se confiner dans sa famille pour un mois, l'autre a donné son préavis pour la fin du mois. il ne vit plus ici mais chez sa copine depuis 15 jours. Mais il reste des affaires à lui chez moi. Suite à un litige il est venu à l'improviste à la maison, et il est devenu très violent verbalement. Il me fait peur car il est très impulsif. Ai-je le droit de changer les serrures jusqu'à l'état des lieux pour éviter une agression sous mon propre toit car il possède encore les clés ?

Merci.

Par **marouil**, le **05/04/2021** à **20:45**

bonjour

a mon avis non, il a toujours le droit d usage jusqu a fin de preavis.

S il profere des menace, c est un delit ou une contravention (besoin de reiteration . voir ici <https://www.justifit.fr/b/guides/droit-penal/menace/#:~:text=euros%20d'amende.-,La%20menace%20de%20crime%20ou%20d%C3%A9lit,30%20000%20euros%20d'amende.>)

il doit y avoir un moyen de s entendre avec ce colocataire, apres tout il etait colocataire pendant un certain temps, non ? y a t il un tiers qui peut apaiser la situation ?

ceci n est que mon avis

Par **Tisuisse**, le **06/04/2021** à **08:29**

Bonjour lolotrouvail,

Si vous êtes propriétaire de votre maison, vous ne pouvez pas être "colocataire", situation impossible. Merci de préciser votre position d'occupant et celle des autres co-occupants.

En tant que propriétaire, rien ne vous interdit, à tout moment, de changer vos serrures et d'informer les autres occupants que vous avez changé les serrures mais que vous détenez, à leurs dispositions, un jeu de clefs, ce qui obligera chaque occupant à vous avertir de sa venue.

Par **lilotrouvail**, le **06/04/2021** à **08:36**

Bonjour,

Je suis propriétaire, et je vis avec des personnes sous ce toit. D'où mon terme de « colocataire », peut-être impropre au niveau légal. Mais concrètement c'est ce qui est.

j'ai deux problèmes en fait:

- j'ai peur de cette personne humainement, car il est violent, il ne vit plus sous mon toit mais il me fait beaucoup de problèmes. Hier je le soupçonne même d'être entré dans ma chambre sans mon autorisation car un objet était cassé

- je dois quitter la maison pour motif impérieux et revenir après la date de fin de son préavis. Je lui ai proposé une date d'état des lieux avant mon départ, sachant qu'il ne vit plus ici, mais il a refusé. J'ai peur également qu'il me vole pendant que je serai absente. Comment puis je faire?

Par **Tisuisse**, le **06/04/2021** à **08:53**

Ben, s'il ne vit plus chez-vous, rien ne vous interdit de changer vos serrures et de faire ce que je vous ai proposé dans mon précédent message.

En fait, vous n'êtes pas colocataires mais cooccupants, vous en tant que propriétaires, les autres en tant que locataires de chacun une chambre de votre propriété. Ce n'est donc pas de la colocation.

Par **lilotrouvail**, le **06/04/2021** à **09:22**

Merci beaucoup. Dois-je l'informer du changement de serrures?